

AIDE COMMUNAUTAIRE À L'ACQUISITION DE SA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Depuis le
1er janvier 2024

**Vous avez acquis votre premier
logement depuis moins de 6 mois**

**Ce logement sera votre
résidence principale**



MON PREMIER LOGEMENT

UN LOGEMENT VACANT

5000 € pour les primo-accédants

**Ce logement est vacant depuis au
moins 2 ans**

**Vous allez acquérir
votre logement**



Le Grand-Figeac se mobilise contre la vacance des logements

Informations www.grand-figeac.fr

Contact : Grand-Figeac - Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Tél : 05.65.11.08.08 amenagement.urbanisme@grand-figeac.fr

